

Certes, les tarifs douaniers des États-Unis ont été effectivement abaissés, mais il y a trois ans que le gouvernement des États-Unis s'étaient engagés à faire concorder ses règlements douaniers avec les stipulations de l'Accord général des douanes et du commerce et de faire disparaître les restrictions. La loi de simplification des règlements douaniers est encore devant le Comité des voies et moyens du Congrès où elle a été présentée il y a douze mois.

Au cours des quatre premiers mois de 1951, les importations des États-Unis au Canada se sont élevées à \$956,800,000, soit \$336,100,000 de plus que l'an dernier, tandis que nos exportations aux États-Unis de produits indigènes et étrangers se sont élevées à \$724,700,000, laissant une balance déficitaire de \$232,100,000 pour les quatre premiers mois, au lieu de \$61,900,000 l'an dernier.

CANADIAN MANUFACTURERS' ASSOCIATION  
(Incorporated)

1404 Montreal Trust Bldg.,  
67 Yonge street,  
Toronto, Ontario.

Le 29 décembre 1950.

Le très hon. L.-S. St-Laurent, C.R.,  
Premier ministre,  
Ottawa, Ontario.

Monsieur le premier ministre,

L'industrie canadienne a souffert de certaines concessions douanières, sous forme d'abaissement de droits ou de garantie de tarifs, qui ont été accordées par le Canada à d'autres pays à Genève et à Annecy, et nous sommes d'avis qu'il serait dans l'intérêt du Canada de rectifier, de modifier ou de retirer ces concessions.

Nous croyons savoir que les délégués du Canada à la Conférence internationale du commerce, qui a lieu en ce moment à Torquay (Angleterre), n'ont pas été autorisés par le gouvernement canadien à négocier de pareilles rectifications, modifications ou annulations, sous prétexte que les autres pays n'ont pas pris d'initiative semblable. Or, on nous informe que plusieurs pays, notamment le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Afrique du sud et le Brésil, ont demandé le retrait ou la modification des concessions qu'ils ont accordées à Genève et à Annecy et que c'est ce qui retarde les pourparlers douaniers à Torquay. Quant aux États-Unis, bien qu'ils aient fait part de leur intention de ne pas demander le retrait ou la modification des concessions faites à Genève et à Annecy, ils ont effectivement annulé les taux stipulés par les traités dans le cas des chapeaux en feutre de poil et qui figuraient à l'article 1526a de leur tarif douanier et les ont remplacés à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1950 par ceux qui étaient en vigueur antérieurement aux accords de Genève.

Vu que l'accord de Genève était le premier accord commercial multilatéral de grande envergure qui ait été négocié bilatéralement par un certain nombre de pays, il n'est pas surprenant que certaines concessions aient été accordées par suite d'une erreur de jugement ou faute des renseignements voulus. Depuis trois ans l'économie canadienne a connu bien des transformations: de nouvelles industries, de nouveaux produits et un accroissement de production. C'est pour ces raisons et aussi à cause de la perte de nos débouchés traditionnels d'exportation qu'il est de plus en plus important pour nombre d'industries de conserver le marché intérieur ou une grande partie de ce marché. C'est pourquoi l'Association des manufacturiers canadiens insiste respectueusement pour que des instructions soient données